

MAIRIE DE  
WITTENHEIM  
- Haut-Rhin -

**AUTORISATION PREALABLE**  
d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité lumineuse  
(autre que celle éclairée par projection ou transparence)  
ou une préenseigne ou une enseigne

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 05 Juin 2023 Dossier affiché en mairie le 05 Juin 2023	N° AP 068 376 23 J 004
<b>Par :</b> PERDORMIRE représentée par Monsieur CHEDEVILLE Olivier <b>Demeurant à :</b> 62 Boulevard Maréchal Juin LE RONSARD 06800 CAGNES SUR MER <b>Pour :</b> Pose de 2 enseignes <b>Sur un terrain sis</b> 7 rue de Soultz <b>à :</b> Cadastéré : 46 0207	Nombre : 2 Surface cumulée : 14,82 m <sup>2</sup>

**Le Maire,**

Vu la demande de Autorisation préalable de nouvelle installation, de remplacement ou de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne susvisée,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal de Mulhouse Alsace Agglomération approuvé le 26/09/2022,

Considérant que la zone d'implantation du projet correspond à la zone 4.1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal,

**ARRETE**

Article 1 : L'Autorisation Préalable, objet de la demande susmentionnée, est **ACCORDEE** selon les descriptifs et plans joints à cette demande.

Article 2 : Le dispositif aura une finition soignée et de bon aspect.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux.

Fait à WITTENHEIM

Le

20 JUIN 2023

Antoine HOMME

Maire de Wittenheim

